

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 508**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Agent de la qualité de l'eau

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent de la qualité de l'eau est un ouvrier qualifié qui travaille dans les services de traitement et de distribution des eaux potables et industrielles, dans les services de collecte et de traitement des eaux usées. Il analyse les informations sur les caractéristiques du traitement avant sa mise en oeuvre.

Il prépare les matières premières, les réactifs, les installations : robinetterie, compteurs, dispositifs de mesure préalablement définis dans un dossier technique.

Il effectue les réglages, la mise en marche et l'arrêt des machines. Il conduit les mécanismes de production suivant une procédure donnée.

Il contrôle le niveau de qualité de l'eau, surveille le bon déroulement des opérations, effectue les contrôles en fonction des objectifs fixés. Il repère et les anomalies (fuites, pannes électromécaniques) et intervient avec les équipes de maintenance pour les corriger.

Il participe à l'entretien des matériels : roulements, joints, roues de pompes...

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Services de traitement et de distribution des eaux potables et industrielles, dans les services de collecte et de traitement des eaux usées.

Appellations les plus courantes : agent d'exploitation, agent de réseau, fontainier

### Codes des fiches ROME les plus proches :

1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- analyse organisation et communication technologiques
- Conduite, maintenance et contrôle
- Vie sociale et professionnelle
- Expression française
- Mathématiques - sciences physiques
- Education physique et sportive

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et de centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et de centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et de centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et de centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et de centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et de centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23/08/1990 portant création du CAP Agent de la qualité de l'eau

B.O. n° 38 du 18/10/1990

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

##### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**